



Une question ? Une préoccupation ? Remontez-la à vos représentants CFE-CGC Orange

Prochaine Réunion DP le 31 Mai 2018

**Vos élus DP vous défendent au quotidien.
Ils sont vos PORTE-PAROLE auprès de la Direction.**

Leur mission ? Garantir l'application juste et loyale des dispositions qui s'appliquent dans votre établissement en matière de droit du travail et des fonctionnaires, conventions collectives, accords d'entreprise. Vos DP interviennent sur des questions essentielles comme la rémunération, la durée du travail, les conditions de travail et la santé des personnels.

Chaque fois que nécessaire, ils portent vos réclamations individuelles et collectives, auxquelles la Direction est tenue de répondre par écrit lors des réunions mensuelles des DP.

VOS DP sont vos DÉFENSEURS PERSONNELS...

... toujours présents à vos côtés. Votre DP vous conseille, peut vous accompagner lors des entretiens avec votre hiérarchie, vous appuyer dans une démarche de conciliation, mobiliser les ressources disponibles pour vous défendre.

En cas de besoin, il saisit l'Inspecteur du Travail, ou alerte le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail et la Direction de toute mise en danger des personnels de son établissement.

Vos élus DP CFE-CGC Orange sont formés et régulièrement informés des évolutions du droit des personnels. Ils bénéficient d'appuis juridiques et techniques afin de mieux intervenir pour vous défendre et s'engagent à :

- ♦ Répondre aux questions qui concernent votre emploi, vous accompagner dans vos démarches de mobilité, vous aider à défendre vos augmentations et promotions.
- ♦ Veiller tout particulièrement au respect de la santé et du bien-être des personnels de l'établissement.
- ♦ Exiger une vraie politique d'égalité femme / homme, pas seulement de continuelles mesures de rattrapage, se mobiliser pour développer l'emploi des personnes handicapées et faire supprimer tout type de discriminations.

**Tous les mois, via ce compte-rendu, nous vous tiendrons informés
des réponses de la Direction à vos questions.**

Accord du 29 janvier 2018 portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et l'équilibre vie privée vie professionnelle au sein d'Orange SA période 2018-2020
Quand les salarié(e)s seront-ils informés par leur ligne managériale de cet accord ?

L'accord est disponible sous ANOO et à la disposition de tous. Une communication dans les réunions d'équipe est prévue dans les jours qui viennent

Par quel biais les différentes dispositions figurant dans cet accord seront-elles présentées aux personnels ?

Tous les accords sont accessibles sur l'intranet via ANOO, pour cet accord, orange France a réalisé une animation spéciale sur ANOO

Quand sera mis en place le passeport égalité professionnelle dans notre service ?

Le passeport évoqué dans l'accord est réalisé sous forme digital, les salariés intéressés doivent se rapprocher de leur manager pour suivre le module de sensibilisation présent dans orange Learning

CFE-CGC

Qui sera le ou la correspondante Égalité professionnelle au niveau de notre établissement principal ?

La correspondante est Laurence Geffroy – Chevallier

CFE-CGC

Dispositif « don de jours » figurant dans l'accord EGP et EVT Une disposition conventionnelle 5.2.2.2 et annexe 6 figurant dans l'accord EGP EVT prévoit que des salarié(e)s bénéficient du dispositif « don de jours » afin de leur permettre de mieux accompagner leurs proches gravement malades, en perte d'autonomie, handicapés ou victime d'un accident grave prévu dans la décision n°15 du 20 novembre 2014 et décision du 5 décembre 2016. Un couple marié exerçant tous les deux une activité professionnelle chez Orange, peut-il bénéficier de ce dispositif pour chacun ?

Oui, l'annexe 6 précisent bien que ce dispositif de don de jours de congés ou de repos s'applique à l'ensemble de la société Orange SA. Il concerne tous. Tes les salariées de l'entreprise, fonctionnaires et salariées de droit privé, en contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée, et quel que soit leur niveau d'emploi ou d'ancienneté

Dispositif « don de jours » figurant dans l'accord EGP et EVT Sachant qu'aucune restriction d'usage ne figure dans l'accord concernant les couples mariés exerçant tous les 2 une activité chez Orange, peuvent-ils déposer simultanément une demande de « don de jours » sur cette même période ?

A priori non puisque le point 3 de l'annexe 6 précise que : « Tout.e salarié.e dont un proche est atteint d'une maladie grave, d'un handicap, est victime d'un accident d'une particulière gravité, ou est en perte d'autonomie, rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants, peut bénéficier de don de jours de congés ou de repos, sans condition d'ancienneté, et sous réserve des jours restant disponibles dans le fonds de solidarité ». Les deux salariés Orange peuvent bénéficier du dispositif mais en relais et non simultanément et en fonction du nombre de jours possibles (22 calendaires) et disponibles dans le fonds de solidarité

Un(e) salarié(e) de droit privé et un(e) fonctionnaire travaillant dans un même service perçoivent la même rémunération. Ces deux personnes décident d'opter pour un temps partiel à 80%. Pourriez-vous nous préciser le mode calcul de l'impact sur la rémunération pour chacun des statuts (fonctionnaires et salariés de droit privé) ?

Les modalités de détermination TP sont accessibles via ANOO

Où puis-je trouver des informations me permettant de savoir si mon salaire est proche de celui de mes collègues qui exercent le même métier que le mien à niveau de classification et d'ancienneté identique ?

Après de son DRH

Chantiers Métiers : A quelle date les chantiers concernant les fiches métiers pour les vendeurs nomades seront-elles revues ? A quelle date les salariés seront-ils informés de leur nouvelle fiche métier et de quelle façon ?

Les fiches d'évaluation pour les vendeurs nomades ne sont pas encore sorties, prévu S2 2018

Chantiers Compétences : A quelle date les salariés pourront ils évaluer leur niveau de compétences et de quelle façon ?

En prévision au S2 2018

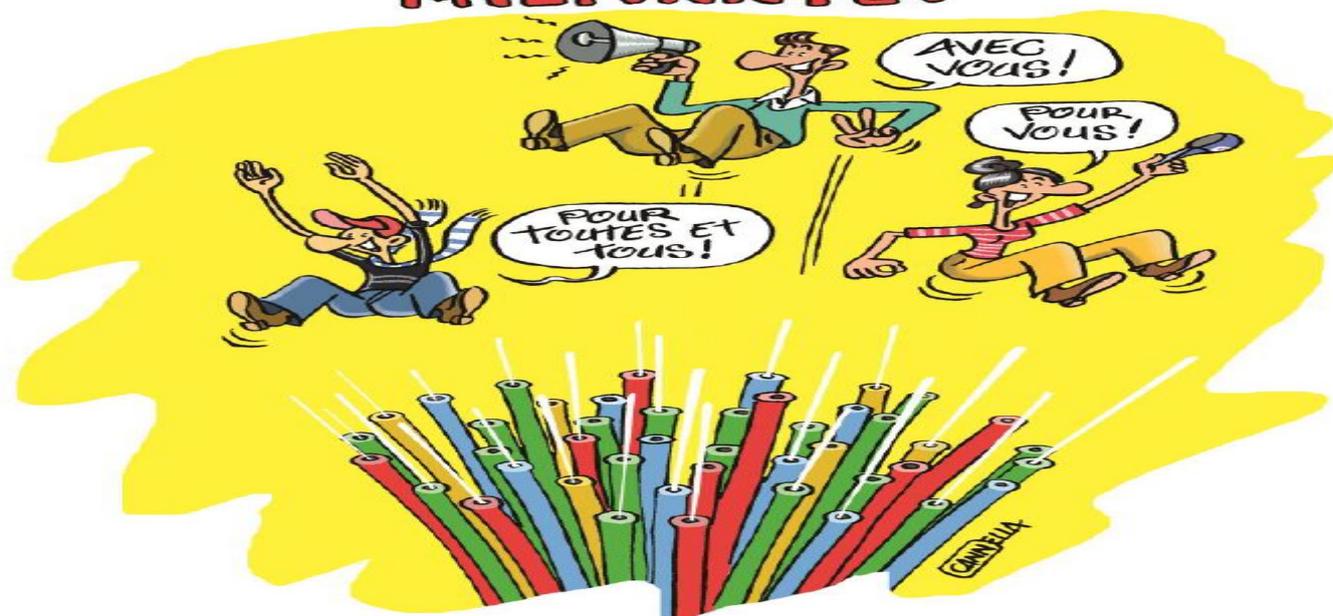
Vos représentants
CFE-CGC Orange

Christine Bonduelle 06 80 48 75 03

Mickael Desjardin 06 33 80 06 98

Eric Fauconnier 06 30 52 80 04

**2018, ANNÉE DE LA FIBRE ...
MILITANTE !**



Retrouvez ce compte-rendu et
les publications de votre établissement :
[https://www.cfecgc-orange.org/fonctions-
support-et-finances/](https://www.cfecgc-orange.org/fonctions-support-et-finances/)

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFE-CGC

